

# Israël, les raisons d'être

De nombreuses parutions marquent les 70 ans de l'Etat d'Israël, fondé en 1948. Parmi celles-ci, l'important « Persévérance du fait juif », de Danny Trom, qui revient aux sources bibliques pour éclairer le destin politique du pays

Ce rapport particulier n'a pas trouvé d'explication théorique. Le paradoxe est d'autant plus saillant dans le cas de juifs dits « émancipés », comme Hannah Arendt ou, en France, Raymond Aron, qui écrivit par exemple à cette époque : « Ce petit Etat qui n'est pas le mien, s'il venait à disparaître, m'ôterait jusqu'à l'envie de vivre. » Pourquoi réagit-il ainsi ? La réponse est à chercher dans une forme d'expérience politique de la précarité, que le rétablissement de la république et des Etats-nations en Europe après la guerre n'a pas suffi à apaiser. Il y a eu un affaiblissement de la confiance des juifs dans l'Etat, lié aux événements qui vont de la montée de l'antisémitisme au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Shoah, en passant, en France, par Vichy. L'Etat d'Israël joue alors un rôle de réassurance à travers un Etat supplémentaire, pris essentiellement dans sa fonction protectrice.

**Vous montrez que ce thème de la protection ne renvoie pas qu'aux traumatismes du XX<sup>e</sup> siècle, mais à toute une tradition politique déployée à partir du livre biblique d'Esther, qui est au centre de votre essai.**

Il s'agissait, pour les juifs en exil, de s'assurer une protection auprès des pouvoirs politiques, en échange d'une allégeance. Le Livre d'Esther et les commentaires rabbiniques accumulés au fil des âges permettent de comprendre ce schéma. Car ce livre est comme le substitut du traité politique dont les juifs avaient besoin pour s'orienter dans le monde de l'exil. Tout le savoir politique en jeu porte sur l'arbitrage entre la fidélité absolue à la loi de Dieu, roi d'Israël ou roi des rois, et le pouvoir du roi territorial – Dieu n'assurant plus seul la fonction de protection. Déjà, lorsque le prophète Jérémie annonçait l'exil, il déclarait : le pouvoir est donné au roi de Babylone, priez pour que son règne soit long et paisible, il vous protégera. Le rôle d'Esther est alors de répondre à une question cruciale : et si le roi venait à faillir à cette fonction de protection ? Si un mauvais conseiller lui suggérait de se débarrasser des juifs au motif qu'ils ne seraient pas de bons sujets ? Comment pourrions-nous agir ?

**Le schéma monarchique ou impérial a disparu avec la modernité. En quoi**



Réfugiés juifs en partance pour la Palestine, à Sète, en 1946. RUE DES ARCHIVES/TALLANDIER

## ENTRETIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID ZERBIB

**D**anny Trom, chercheur au CNRS, s'efforce de bâtir une sociologie de l'expérience politique. Après avoir travaillé, notamment, sur les problèmes publics dans la ville et sur les conflits dans l'aménagement du territoire, il s'est spécialisé dans l'étude des collectifs politiques modernes. Son nouvel essai, *Persévérance du fait juif*, analyse, à l'heure où l'on commémore le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Israël, les fondements mal identifiés d'une tradition politique juive.

**Votre livre interroge ce qui relie les juifs de la diaspora à l'Etat d'Israël, bien qu'il leur soit a priori étranger. Chaque fois qu'Israël est menacé, relevez-vous, ils sont saisis d'une angoisse, comme la philosophe Hannah Arendt lors de la guerre des Six-Jours, en 1967. Comment analysez-vous ce paradoxe ?**

**Le modèle d'action d'Esther peut-il rester éclairant dans l'histoire juive contemporaine ?**

Il est vrai que, lorsque est venu le moment de l'émancipation démocratique au XIX<sup>e</sup> siècle, les termes de la transaction entre les juifs et le pouvoir politique ont changé. Alors que les juifs qu'étaient jusque-là une protection du pouvoir suprême pour se prémunir d'un pouvoir intermédiaire – la violence populaire, ou éventuellement celle du bas clergé –, ils n'ont plus pu s'allier au souverain car le souverain, désormais, était le peuple. Assimilés, les juifs accédaient au pouvoir avec le peuple dont ils faisaient partie, et se retrouvaient démunis en cas de danger : leurs recours traditionnels n'existaient plus. Esther, en intercedant auprès du roi Assuérus, était parvenue à libérer les juifs d'une menace d'extermination. Mais que faire quand le roi se confond

avec le mauvais conseiller et que l'Etat devient criminel ? C'est la question tragique de l'écrivain allemand Arnold Zweig (1887-1968) pendant le nazisme : « *Doù Esther surgira-t-elle ?* » Cependant, j'affirme que nous avons, au XX<sup>e</sup> siècle, assisté à une réorientation du schéma traditionnel mais pas à son abolition.

**Le mouvement sioniste lancé au XIX<sup>e</sup> siècle par Theodor Herzl a, précisément, voulu apporter une réponse à ce problème, par une révolution consistant à donner aux juifs un Etat indépendant. Herzl a-t-il remplacé Esther ?**

La matrice traditionnelle que j'ai voulu mettre au jour continue selon moi de se répéter à travers le concept d'« Etat-gardien ». On voit généralement le sionisme politique comme le produit de deux dynamiques. La première est le mouvement des nationalités en Europe, les juifs suivant la voie standard de l'autodétermination des peuples en se dotant d'un Etat-nation. La seconde dynamique relève d'une interprétation messianique : les juifs en exil ont toujours rêvé d'un retour sur leur terre mais la tradition les empêchait d'agir car ils attendaient la venue du Messie pour que ce retour advienne. Le sionisme politique aurait joué un rôle de désinhibition politique, les juifs sautant enfin les barrières de l'exil pour retrouver Jérusalem.

Mon analyse diffère de ces deux interprétations. Le sionisme politique de Herzl a été le produit de la quête de protection, et en tant que tel il s'inscrit dans la tradition du gardien. Puisque, dans la configuration politique moderne, la protection de l'Etat-nation démocratique peut être démentie, le mouvement sioniste vise à la remplacer. Il ne cherche donc pas, à l'origine, à créer un Etat-nation mais un Etat-gardien, en incorporant le modèle de la protection extérieure. Et il n'y a pas non plus ici de rapport messianique à l'Etat : c'est encore le

modèle d'accommodation, tel qu'on l'a vu dans la période de l'exil, qui prédomine, ce qui implique un rapport d'indifférence relative au territoire. Le gardien a pu être le souverain impérial, l'Etat-nation... Aujourd'hui, c'est l'Etat d'Israël. Mais peut-être ne le sera-t-il pas demain. La fonction du gardien perdure, mais sa forme politique varie dans l'histoire.

**Cette notion d'Etat-gardien rassemble la communauté politique autour d'une fonction minimale : la protection. Nous sommes loin des élan idéologiques qui structurent le modèle de l'Etat-nation. Quel profit les Israéliens peuvent-ils tirer d'un retour à cette ancienne « solution juive » du gardien, notamment face au conflit avec les Palestiniens ?**

Il faut d'abord observer que l'Etat d'Israël a été créé au moment où, comme l'écrivait Hannah Arendt, « l'idée même de l'Etat-nation a été discréditée ». Ce modèle de souveraineté est en crise, en Europe en particulier, mais aucune forme n'est encore venue le remplacer. La position que je défends, peu audible à gauche car elle est fondée sur la tradition, et peu audible à droite car elle n'est pas messianique, est que le modèle de l'Etat-gardien offre un contrepoint critique aux impasses de l'Etat-nation, notamment dans le conflit géopolitique actuel. Il permet en effet, en tant que tradition légitime dans l'histoire du peuple juif, qu'à fait jadis l'objet d'une politique effective, de sortir de la sacralité de la terre et de penser l'Etat comme une forme extérieure au peuple. Ainsi compris, on peut parfaitement réintégrer l'Etat d'Israël dans l'histoire juive et ouvrir des marges de négociation nouvelles pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. La tradition peut ici redevenir une ressource politique. Elle est plus subtile et inventive que ne le croient ceux qui ne s'en servent que pour limiter les possibles. ■

## Le Livre d'Esther, un traité de survie

LE LIVRE D'ESTHER, partie intégrante de la Bible hébraïque, consiste en un récit dans lequel Dieu n'est pas présent explicitement : son intervention dans l'histoire y semble déguisée. Le royaume d'Israël a été défait, et son peuple dispersé doit désormais composer avec de nouveaux pouvoirs, outre celui du Très Haut.

Pour Danny Trom, dans *Persévérance du fait juif*, la matrice d'une expérience politique juive peut être extraite de cette scène primordiale. S'appuyant notamment sur la théorie de « l'alliance verticale directe » de l'historien Yosef Yerushalmi (1932-2009), le chercheur en sciences sociales examine le Livre d'Esther et les couches de commentaires rabbiniques qui s'y sont sédimentées pour formuler les

principes d'une véritable tradition diplomatique, laquelle n'avait jamais été analysée en tant que telle. Pour celle-ci, la survie du peuple en exil repose sur sa capacité à intercéder auprès du souverain, qui lui accorde sa protection en échange de la fidélité. Mais la protection est précaire, et lorsque le psaume déclame : « *Il ne dort ni ne sommeille, le gardien d'Israël* », il parle de Dieu, seule certitude, sans lever le doute sur la vigilance du gardien humain – lequel, dans le Livre d'Esther, est incarné par Assuérus.

Roi de Perse et de Médie, celui-ci a pris la décision, sous l'influence d'un conseiller, de faire exterminer tous les juifs. Mais Esther parviendra à renverser la situation, révélant notamment, en un moment-clé, son identité juive (acte III de la tragédie

de Racine qui porte son nom). Carnaval du pouvoir : il change de forme et de sens, les empires défilent, l'Etat démocratique prend soudain un masque fasciste... Que nous enseigne la précarité de l'existence juive en exil pour penser la politique ? C'est l'un des grands apports de l'essai de Danny Trom que de puiser dans la tradition le moyen de repenser en profondeur des préoccupations contemporaines brûlantes qui, en Israël comme en Europe, mettent en question l'équation reliant peuple, Etat et territoire. ■ D. ZE.

**PERSÉVÉRANCE DU FAIT JUIF. UNE THÉORIE POLITIQUE DE LA SURVIE, de Danny Trom, EHESS/Gallimard/Seuil, « Hautes études », 512 p., 28 €.**